

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 février 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 6 février, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de JOSSIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la grange aux dîmes, chemin du colombier, lieu permettant de respecter les normes sanitaires liées au covid 19, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick MAILLARD.

Présents : MM. BRANDSTAETTER, CHEVALLIER, PAULINO, M. COUÏC, ESCH, FEAUVEAU, GROSBOIS, et TOINON

Absents Excusés : M. FATIS pouvoir à M. COUÏC
Mme THOMAS pouvoir à Mme BRANDSTAETTER
M. EZINE, HENRIOL, POTTIER et ROSA

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame PAULINO Christine a été désignée pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 2021-01

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR –RESTAURATION SCOLAIRE,
ACCUEIL PERISCOLAIRE,**

Monsieur le Maire indique que suite à une modification de gestion du mode de réservation et paiement des services périscolaires, il convient de revoir le règlement intérieur. Il propose une évolution notamment une adaptation des moyens de paiement via une plateforme et une gestion directe des familles pour l'inscription aux différents services.

Considérant la nécessité d'adapter le règlement intérieur des services restauration scolaire, Accueil Périscolaire.

Le conseil municipal,

Adopte à la l'unanimité, le règlement intérieur des services restauration scolaire, Accueil Périscolaire annexé à la présente délibération.

**DELIBERATION N° 2021-02
ELECTION DES MEMBRES DU SIRSEF**

Vu le code général des collectivités,

A la suite du renouvellement du Conseil municipal de mars 2020, conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les membres délégués au SIRSEF :

Après vote, le conseil municipal a désigné à l'unanimité

Membres titulaires : Messieurs Patrick MAILLARD et Laurent GROSBOIS

Membres suppléants : Mesdames Monique BRANDSTAETTER et Sylvia CHEVALLIER

DELIBERATION N° 2021-03
SDESM – ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS,
MONTEREAU-FAULT-YONNE et FONTENAY-TRESIGNY

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2020-118 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny

Vu la délibération n°2020-118 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-les-Nemours

Vu la délibération n°2020-142 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Montereau-Fault-Yonne

Vu la délibération n°2020-143 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Fontenay-Trésigny

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. **APPROUVE** l'adhésion des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny

DELIBERATION N° 2021-04
AUTORISATION DONNEE A MR LE MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET
MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE

le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés
avant le vote du budget primitif 2021

Chapitre – Libellé nature	Crédits en 2020 (BP et DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
CHAPITRE 20	4 000€00	1 000€00
Article 2051	4000€00	1 000€00
CHAPITRE 21	172 299€50	43074€87
Article 2128	10000€00	2500€00
Article 21311	10000€00	2500€00
Article 21312	10000€00	2500€00
Article 21316	26299€50	6574.87
Article 21318	50000€00	12500€00
Article 2151	5000€00	1250€00
Article 2152	15000€00	3750€00
Article 2158	6000€00	1500€00
Article 2183	5000€00	1250€00
Article 2184	5000€00	1250€00
Article 2188	30000€00	7500€00
Total	176299€50	44074€87

DELIBERATION N° 2021-05

**CONVENTION ENTRE UNA'DOM (aide et soins infirmiers au domicile) ET LA
COMMUNE DE JOSSIGNY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de l'Association UNA'DOM (aide et soins infirmiers au domicile), daté du 14 décembre 2020 et concernant la participation des communes au financement du maintien à domicile des personnes âgées,

Considérant la proposition de l'Association de maintenir la contribution complémentaire à 0,50 € par habitant pour 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions décrites dans la convention entre UNA'DOM et la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur différents sujets :

-Les décorations : Sapins, Guirlandes lumineuses et les colis pour les séniors – beaucoup de remerciements et retours positifs

-Distribution de masques fournis par la région aux élèves de primaire

-Dégradation du 1^{er} janvier : arbre coupé + toiture corps de garde (environ 10000€ de frais à prévoir). Dépôt de plainte + assurance.

-Commande de 1000 masques FFP2

-Arrivée de Madame Christelle ANDRIEU pour renforcer le service Etat Civil

- Projet d'agrandissement du centre Néphrocare (+500m2)
- Arrêté de Monsieur le Préfet pris concernant l'échangeur du Sycomore (Bussy-st-Georges) – un dossier sera disponible en mairie pour consultation des habitants prochainement
- Prochaine réunion de la Commission Communale des Impôts Direct (CCID)
- Une réunion s'est tenue en Visio en présence de Mme BRANDSTAETTER concernant les liaisons douces (Vélo) – Mme BRANDSTAETTER détaille aux membres du Conseil Municipal l'avancement du dossier ; Un échange entre les élus a eu lieu. Mr TOINON propose de mettre les différents objectifs attendus par Jossigny par écrit.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la date du prochain conseil municipal :
Le 6 ou le 9 mars suivant les mesures sanitaires en vigueur.

Monsieur le Maire demande aux référents de commissions de fixer les dates des prochaines commissions :

La commission travaux aura donc lieu le 27 février à 9h30

La commission finances aura lieu le 13 mars à 9h30

Une réunion projet aura lieu le 16 mars à 19h30

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11h30.